

FORMATION	Niv Form	RNCP	N°UAI
Master administration économique et sociale	1	RNCP34081	0572536X
Master économie appliquée	1	RNCP34428	0572536X
Master droit civil	1	RNCP32279	0572536X
Master droit des affaires	1	RNCP34127	0572536X
Master droit fiscal	1	RNCP34122	0572536X
Master droit public	1	RNCP34084	0572536X

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Madame Laurence MANCINELLI,
Responsable administrative de la faculté de
droit, économie et administration de Metz

laurence.mancinelli@univ-lorraine.fr
Tél : 03.72.74.75.58

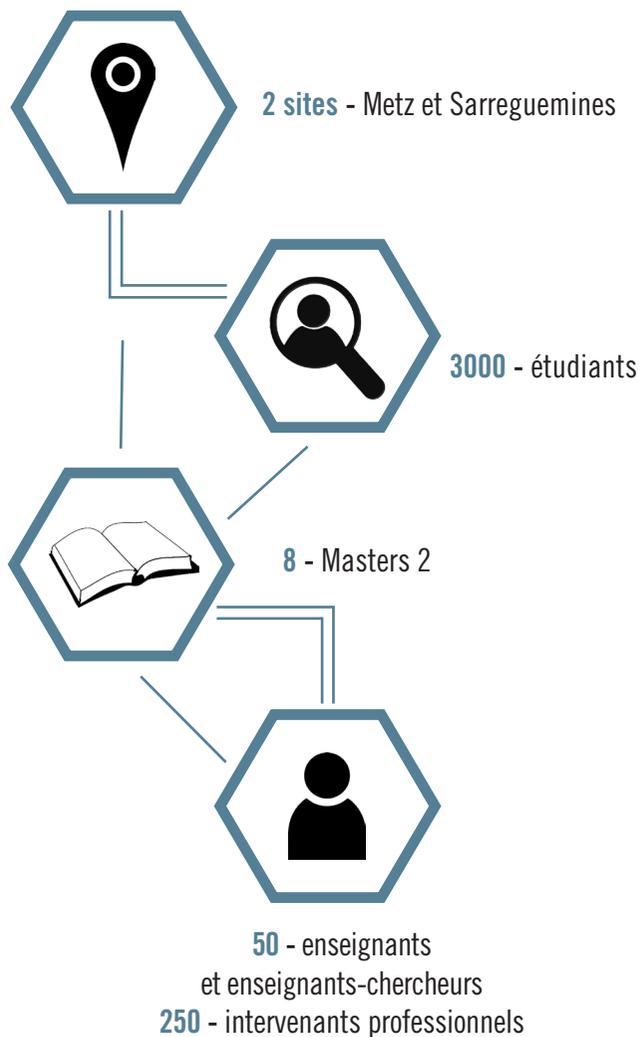
Faculté de droit, économie et administration de Metz
Île du Saulcy
57000 METZ
www.dea.univ-lorraine.fr

2022-2023
TAXE D'APPRENTISSAGE



SOUTENEZ
LA FACULTÉ DE DROIT,
ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION
DE METZ

LA FACULTÉ EN CHIFFRES



POURQUOI LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage est un soutien primordial pour le développement de la faculté de droit, économie et administration de Metz. Elle favorise le développement de nos formations en droit, économie et AES de façon à ce que nos étudiants soient sans cesse en adéquation avec les besoins du monde de l'entreprise.

NOS INVESTISSEMENTS :

Grâce à la confiance des entreprises et de leur soutien, nous avons pu :

- Développer notre fond documentaire,
- Acheter des équipements pédagogiques et professionnels,
- Permettre des dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en oeuvre des formations dispensées.

NOS FUTURS PROJETS :

La faculté de droit, économie et administration de Metz pourra :

- Doter ses salles informatiques de logiciels professionnels pour nos étudiants en économie et AES,
- Proposer des certifications (TOEIC, AMF, ...) à nos étudiants et ainsi favoriser leur recrutement,
- Financer l'intervention de conférenciers et de professionnels dans le cadre des formations.

NOS ENGAGEMENTS :

- Vous apparaîtrez sur notre site internet comme grands contributeurs,
- Vos demandes de stages, offres d'emploi, partenariats seront traitées en priorité,
- Possibilité de rencontres avec nos étudiants.

TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

À partir de 2023, les contributions prélevées pour le solde de la taxe d'apprentissage recouvrées par l'Urssaf ou la CMSA sont reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Université de Lorraine ne sera plus en mesure de recevoir des versements directs sous forme de chèque ou de virement, ni à générer de reçu fiscal. **Il est indispensable que vous déclariez sur Soltéa à quel établissement et quelle formation vous souhaitez verser votre solde.**

Les entreprises doivent flécher leur versement du solde de la taxe d'apprentissage **du 1er avril au 7 septembre 2023** via la plateforme SOLTÉA (via Net-entreprises), gérée par la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Cette plateforme permet aux entreprises d'affecter une partie ou la totalité de leurs versements en pourcentage à la faculté de droit, économie et administration de Metz grâce à son numéro UAI. Celui-ci est indispensable pour que la faculté puisse bénéficier de votre versement.

Le n° UAI de la faculté de droit, économie et administration de Metz est le : 0572536X

Retrouvez plus d'informations sur la taxe d'apprentissage sur : <https://www.univ-lorraine.fr/taxe-dapprentissage/>